

terre) *earth dish*, un vaisseau de terre ; *a wooden* (de *wood*) *instrument*, un instrument de bois, *a leather shoe*, un soulier de cuir ; *a silver spoon*, une cuillère d'argent, &c. Cette distinction de la restriction en trois espèces, est admissible, en français comme en anglais, quoiqu'aucun grammairien de l'une ou l'autre langue ne l'ait encore reconnue.

SECONDE ESPÈCE DE MOTS.

L'ARTICLE.

Dans les langues modernes, les noms se déclinent par le moyen de certaines particules, ou petits mots, que l'on appelle articles.

L'article est un mot que l'on met devant un nom pour marquer qu'il est pris dans un sens défini, indéfini, ou partitif ; et en anglais, l'on peut compter, comme on le devrait en français, trois espèces d'articles ; savoir : 1^o. L'article défini ; 2^o. L'article indéfini ; 3^o. L'article partitif.

1^o. L'article défini est celui qui sert à limiter l'étendue de l'idée que l'on doit attacher au nom qui le suit. L'article défini est *the*, qui est de tout genre et de tout nombre. Il représente en français les articles, *le, la, les* ; *the father*, le père ; *the mother*, la mère ; *the books*, les livres ; *the pens*, les plumes, &c.